

Ce jourd'hui vingt six vendemiaire quatrième année
 républicaine à onze heures du matin pardevant moi
 Jacques François Joseph Lefebvre officier public de wizernes
 est comparu en la maison commune valentin
 motheron chirurgien accoucheur lequel assisté de bernard
 merlier manouvrier âgé de quarante quatre ans et de
 alexandrine denekre âgée de trente quatre ans a déclaré
 à moi officier public que genevieve bailly (veuve de puis
 treize mois de thomas hardi) est accouchée ce mati.
 à quatre heures d'un enfant femelle dont on ignore le père)
 auquel il a donné le prénom de louise josephe d'après
 cette déclaration que les assistans ont certifié
 la vérité et la représentation de
 l'acte fait de l'enfant dénommé j'ai
 vertu des pouvoirs qui me sont
 présent acte que ledit motheron a
 signé avec moi les autres ayant déclaré ne savoir
 écrire
 fait en la maison commune de wizernes les jour,
 mois et an que dessus.
 valentin motheron j:f:j: lefebvre officier public

cette déclara- tion que les assistans ont certifié
 conforme à la vérité et la représentation de
 qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai
 rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués le présent acte que ledit motheron a
 signé avec moi les autres ayant déclaré ne savoir
 écrire
 fait en la maison commune de wizernes les jour,
 mois et an que dessus.
 valentin motheron j:f:j: lefebvre officier public

N.1795.10.18

N.04.VD.26

Ce jourd'hui vingt six vendemiaire quatrième année
 républicaine à onze heures du matin pardevant moi
 Jacques François Joseph Lefebvre officier public de wizernes
 est comparu en la maison commune valentin
 motheron chirurgien accoucheur lequel assisté de bernard
 merlier manouvrier âgé de quarante quatre ans et de
 alexandrine denekre âgée de trente quatre ans a déclaré
 à moi officier public que genevieve bailly (veuve de puis
 treize mois de thomas hardi) est accouchée ce mati..
 à quatre heures d'un enfant femelle dont on ignore le père
 auquel il a donné le prénom de louise josephe, d' après
 cette déclara- tion que les assistans ont certifié
 conforme à la vérité et la représentation
 qui m'a été faite de l' enfant dénommé j'ai
 rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués le présent acte que ledit motheron a
 signé avec moi les autres ayant déclaré ne savoir
 écrire
 fait en la maison commune de wizernes les jour,
 mois et an que dessus.

approuvant femelle
 audessus de la
 dixieme ligne
 j : f : j : lefebvre

valentin motheron j : f : j : lefebvre officier public